

## REGLEMENT SPORTIF TOURNOI 3X3 DE L'ANJOU

*adopté par le Comité Directeur du 11 juin 2018*

**Art. 1** - Le Comité du Maine et Loire organise une épreuve dites "TOURNOI DE L'ANJOU" ouverte parallèlement aux catégories Séniors Plus, Seniors, U23, U18 et U15, conformément aux règlements généraux de la F.F.B.B. et des règlements généraux des championnats départementaux 3X3.

**Art. 2** - Pour participer, les équipes engagées par les groupements sportifs doivent être affiliés à la F.F.B.B. Les engagements sont reçus au secrétariat du Comité du Maine et Loire accompagnés d'un droit d'inscription.

**Art. 3** - Pour prendre part aux rencontres du TOURNOI DE L'ANJOU, tous les joueur-euse-s, doivent être titulaires d'une licence F.F.B.B. « 5X5 option 3X3 » ou d'une Licence F.F.B.B. « 3X3 ».

En cas de non-qualification ou de non-surclassement, la rencontre concernée sera notifiée perdue par pénalité par la commission sportive.

Chaque notification de pénalité sportive entraînera une pénalité financière (cf. dispositions financières).

En cas de non-présentation de licences, les dispositions prévues au règlement du championnat départemental 3X3 seront appliquées :

- Les équipes peuvent déposer des réserves conformément aux règlements en vigueur
- Les équipes doivent respecter les règles de participation

**Art. 4** - Le TOURNOI DE L'ANJOU se dispute par des tournois qualificatifs avec une organisation en championnat simple ou en championnat avec phase finale à élimination directe ou par un match à élimination direct pour la finale.

Les différentes phases de qualification sont :

- Tournois CLUB : Participation illimitée d'un joueur dans plusieurs tournois et dans plusieurs équipes. En cas de qualification, il sera toujours possible de participer à d'autres tournois mais il sera impossible de se qualifier avec cette nouvelle équipe
- Tournois SECTEUR : À la suite d'une qualification lors d'un tournoi CLUB.
- Finale du TOURNOI DE L'ANJOU : À la suite d'une qualification lors d'un tournoi SECTEUR

La composition des tournois SECTEUR est établi par la commission sportive en respectant les secteurs géographiques des organisateurs et des participants.

Les équipes issues du même club pourront se rencontrer à n'importe quel stade de l'épreuve.

**Art. 5** - L'épreuve dites "TOURNOI DE L'ANJOU" est ouvertes aux joueur-euse-s licenciés dans un club évoluant au sein du Comité Départemental de Maine et Loire.

**Art. 6** - Toutes les rencontres sont jouées suivant le règlement de jeu FIBA du Basket 3X3

**Art. 7 - PROLONGATIONS**

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, après une pause d'une minute, les deux équipes jouent une prolongation. La première équipe qui marque deux points remporte la partie

**Art. 8** - Pour l'ensemble des rencontres, chaque équipe doit avoir un jeu de maillot de son groupement sportif. Le changement de couleur de maillot incombe au groupement sportif recevant le tournoi qui devra mettre à disposition des chasubles lorsqu'il sera nécessaire de changer de couleurs.

**Art. 9 - L'ARBITRAGE** des tournois CLUBS et SECTEURS est libre et à la charge du groupement sportif recevant (un superviseur ou un arbitre ou deux arbitres). Pour les finales qui sont confiées par le Comité Départemental à des groupements sportifs, les frais d'arbitrage sont à la charge des clubs organisateurs.

**Art. 10 - ATTRIBUTION DES TOURNOIS**

La répartition des tournois CLUBS et SECTEURS sont fixés par la commission sportive en fonction des catégories et des dates proposées par les groupements sportifs. L'organisation des finales est également fixé par la commission sportive après un appel à candidature.

**Art. 11** - Le Bureau départemental est habilité à prendre toute décision dans les cas non prévus au présent règlement.

Philippe NICOLAS  
Président



Thomas BOUSSEAU  
Secrétaire Général

